

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11663/Add.20
2 janvier 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu au Moyen-Orient

Le Chef d'état-major par intérim de l'ONUST a soumis le rapport ci-après sur les événements intervenus dans le secteur Israël-Liban pendant le mois de décembre 1975 :

1. L'activité est demeurée relativement faible pendant le mois à l'exception de l'activité aérienne qui s'est accrue, notamment sous la forme d'une attaque aérienne (voir S/11663/Add.19), au cours de la première semaine.
2. Des membres des forces israéliennes ont continué d'occuper quotidiennement, pendant la journée, cinq positions situées du côté libanais de la ligne de démarcation de l'armistice (LDA) près des poteaux-frontière 11 1/ (CA 1799-2788) (sauf les 9 et 27 décembre), 14 (CA 1838-2734) (sauf les 7 à 9, 22, 25 à 28, 30 et 31 décembre), 18 (CA 1880-2740) (sauf les 7, 9, 21, 22, 27 et 28 décembre), 19 (CA 1907-2749) (sauf les 7, 9, 27 et 28 décembre) et 33 (CA 2004-2904) (sauf les 16, 21, 27 et 28 décembre).
3. Dans 42 cas, dont quatre avec échanges de feux, des tirs ont été effectués à travers la LDA ou à travers la ligne entre le Liban et le territoire syrien occupé par Israël. Il y a également eu deux franchissements de la LDA. Ces incidents ont fait l'objet des rapports suivants :

a) Le PO Lab (CA 1643-2772), au sud du village de Labouna, a signalé un tir d'armes automatiques les 13, 15, 16, 19 et 20 décembre, un tir d'artillerie le 14 décembre et un tir d'armes individuelles le 19 décembre, tous ces tirs par les forces israéliennes.

b) Le PO Hin (CA 1770-2790), à l'est du village de Marouahine, a signalé un tir d'armes automatiques les 10, 30 et 31 décembre, un tir de mortier les 14 et 15 décembre et un tir d'artillerie les 29 et 30 décembre. Le 10 décembre un tir d'armes automatiques par les forces israéliennes est passé à moins de 50 m du PO. Il n'y a pas eu de blessés à signaler parmi le personnel de l'ONU et aucun dommage n'a été causé au matériel de l'ONU. Le PO Hin a également signalé un échange de feux d'armes automatiques le 29 décembre entre des forces non identifiées à l'est du PO et les forces israéliennes, échange provoqué par les forces non identifiées.

1/ CA : coordonnées approximatives.

c) Le PO Ras (CA 1920-2785) au sud-est du village de Maroun Er Ras a signalé un tir de mortier par des forces non identifiées les 15 et 19 décembre et par les forces israéliennes le 22 décembre. Il a également signalé des échanges de feux les 19 et 21 décembre, dont un tir de mortier par des forces non identifiées et un tir d'artillerie par les forces israéliennes, échange provoqué par des forces non identifiées, ainsi qu'un échange de feux le 26 décembre, dont un tir d'armes automatiques et un tir d'armes individuelles par les forces libanaises et un tir d'armes automatiques par les forces israéliennes, échange provoqué par les forces libanaises. Des franchissements de la LDA par les forces israéliennes ont été observés les 16 et 19 décembre (pénétration maximum de 100 m dans chaque cas).

d) Le PO Mar (CA 1998-2921) au sud-est du village de Markaba, a signalé un tir de mortier les 15, 28, 29, 30 et 31 décembre et un tir d'armes automatiques le 29 décembre, tous ces tirs par les forces israéliennes.

e) Le PO Khiam (CA 2071-3025), au sud du village d'El Khiam, a signalé un tir d'artillerie par les forces israéliennes les 2, 23 et 24 décembre et un tir de mortier par les forces libanaises le 2 décembre.

f) Le poste avancé de Nakoura (CA 1629-2805), sur la côte près du village de Nakoura, a signalé un tir de mortier le 2 décembre et un tir d'artillerie les 13, 14 et 15 décembre, tous ces tirs par les forces israéliennes.

g) Une patrouille mobile de l'ONUST, alors qu'elle se trouvait aux CA 1991-2880, a signalé un tir d'artillerie par les forces israéliennes le 11 décembre.

4. Une attaque aérienne menée par les forces israéliennes a été signalée le 2 décembre (voir S/11663/Add.19). Vingt-six survols ont en outre été signalés au cours de la période considérée. Des survols par des avions à réaction des forces israéliennes ont été signalés le 1er et le 12 décembre (un par jour), les 3, 14, 18, 23 et 24 décembre (deux par jour), le 11 décembre (trois survols), le 2 décembre (quatre survols) et le 5 décembre (six survols). Un survol effectué par un avion léger des forces israéliennes a été signalé le 2 décembre.

5. Les autorités libanaises ont déposé 60 plaintes au cours de la période considérée :

a) Trente-cinq plaintes selon lesquelles des projectiles tirés par les forces israéliennes seraient tombés en territoire libanais le 30 novembre, le 2 décembre, du 4 au 11 décembre, les 13, 15 et 16 décembre, du 19 au 21 décembre, du 23 au 25 décembre et le 31 décembre (une plainte par jour), les 1er, 3, 12, 14, 22 et 28 décembre (deux plaintes par jour) et le 18 décembre (trois plaintes). Six de ces plaintes ont été confirmées par les observateurs de l'ONU sauf en ce qui concerne les dommages signalés.

b) Onze plaintes concernant des survols par des avions à réaction des forces israéliennes les 1er, 2 et 5 décembre, du 10 au 12 décembre, les 18, 23 et 24 décembre (une plainte par jour) et le 3 décembre (deux plaintes). Dix de ces plaintes ont été confirmées.

/...

c) Une plainte selon laquelle des avions à réaction des forces israéliennes auraient attaqué le 2 décembre des objectifs situés sur le territoire libanais, aux environs de Nabatihe (CA 1958-3090) et de Tripoli, causant des pertes en hommes et des dommages matériels. La plainte a été confirmée pour ce qui est de l'attaque menée dans les environs de Nabatihe, sauf en ce qui concerne les pertes et les dommages (voir S/11663/Add.19).

d) Trois plaintes concernant des survols par des hélicoptères des forces israéliennes les 7, 24 et 25 décembre. Ces plaintes n'ont pas été confirmées.

e) Deux plaintes selon lesquelles des navires de guerre des forces israéliennes auraient pénétré dans les eaux territoriales libanaises le 19 et le 24 décembre. Ces plaintes n'ont pas été confirmées.

f) Cinq plaintes selon lesquelles les forces israéliennes auraient pénétré sur le territoire libanais avec un bulldozer et une escorte motorisée à proximité du poteau-frontière 19 les 15, 16, 19, 21 et 22 décembre. Deux de ces plaintes ont été confirmées.

g) Trois plaintes selon lesquelles des patrouilles des forces israéliennes auraient pénétré sur le territoire libanais aux environs d'Aadeisse (CA 2011-2955) le 17 décembre (une plainte) et le 29 décembre (deux plaintes); il a également été allégué qu'au cours de l'une des incursions signalées le 29 décembre trois citoyens libanais avaient été enlevés. Ces plaintes n'ont pas été confirmées.

h) En outre, une plainte accompagnée d'une demande d'enquête par les observateurs militaires de l'ONU a été déposée (voir par. 6 ci-après).

6. Selon la plainte mentionnée au paragraphe précédent, des membres des forces israéliennes auraient pénétré sur le territoire libanais aux environs de Kfar Kela (CA 2020-2980) le 27 novembre entre 0 h 45 et 1 heure TU, elles auraient dynamité une maison et ouvert le feu au moyen d'armes automatiques, tuant un Libanais, en blessant un autre et causant des dommages matériels. L'enquête demandée le 9 décembre a été effectuée le 11 décembre. La plainte a été confirmée en ce qui concerne de graves dégâts causés à une maison et d'autres dommages matériels.

